

# GROUPE DE PERFECTIONNEMENT SYSTÉMIQUE

## Approche Systémique Coopérative

Année 2020

### Les INTERVENTIONS ORIENTÉES SOLUTIONS DÉFINITION DE LA RELATION

Le rôle de l'intervenant n'est pas :

- de changer l'*être* de la personne accompagnée (posture du « gourou »)
- de lui *prescrire des solutions* toutes prêtes (posture de l'expert)

Son rôle est de lui ouvrir des **possibilités de choix** (cf. l'**École de Bruges**) concernant des solutions réalisables et satisfaisantes (du point de vue de la personne accompagnée, en tenant compte de ses environnements).

Ceci repose sur le **mandat** qui lui est confié ; ce mandat dépend de l'objectif et du type de relation qui s'établit.

**La relation est fonction du type de demande initiale du patient/client.**

*Cette demande situe l'intervenant dans un périmètre d'exploration et d'aide plus ou moins restreint. La réponse de l'intervenant s'adaptera à cette définition, qui **peut varier** d'un moment à l'autre (en particulier en fonction de la manière d'intervenir de l'accompagnant).*

L'Orientation Solution distingue<sup>1</sup> :

- La **relation de visite** (ASC) ("visiteur" ou "passant" (SdS), ou "relation non engagée" (MCC))

*Il n'y a pas de demande personnelle. D'ordinaire, le visiteur est envoyé par quelqu'un (qui est le véritable "client"). Il vient contraint, ou pour faire plaisir à quelqu'un d'important pour lui. Ou il pense qu'il n'a pas de problème, ou il souhaite y trouver seul une solution.*

- La **relation de plainte** (ASC) ("plaignant" (SdS) ou "chercheur" ou "demandeur" ou "relation de recherche" (MCC))

*La personne demande de l'aide, mais n'a pas d'objectif, au sens d'un « objectif travaillable » : soit sa demande s'auto-annule (la situation est décrite comme sans solution possible), soit le problème est défini comme dépendant totalement de quelqu'un d'autre.*

- La **relation de conseil** (ASC) ("acheteur" (SdS) ou "relation de consultance" (MCC))

*Le mandant reconnaît l'existence d'un problème, et il demande de l'aide. Il a des ressources personnelles, mais il a le sentiment de ne pas avoir de solution appropriée. Il accepte, par contre, de l'aide et des conseils.*

- La **relation de co-expertise** (MCC) (ou relation de "co-thérapeute" (SdS))

*L'accompagné identifie le problème, connaît des solutions possibles et a les ressources pour les appliquer, mais il a besoin de soutien pour le faire.*

La responsabilité de l'accompagnant est de répondre d'une manière telle qu'il transforme toute demande en relation de co-expertise et de maintenir une relation de coopération, c'est-à-dire de confiance et de respect, dans le but de travailler ensemble pour tenter d'atteindre l'objectif défini à ce travail commun.

Ceci repose sur la compétence de l'accompagnant à s'ajuster au niveau de la demande qui lui est faite et d'en reconnaître la légitimité.

---

<sup>1</sup> Les appellations proposées sont en partie personnelles (Approche Systémique Coopérative =ASC). En référence, je donne les appellations de Steve de Shazer (= SdS), et celles, plus relationnelles, de l'École de Bruges – M.C Cabié et L. Isebaert (= MCC)